

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 JUIN 2023

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 14

Représentés : 18

Excusés : 4

Absents : 1

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal d'Etriché, dûment convoqué par le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David LAGLEYZE, Maire.

PRESENTS :

AUDARD Virginie, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAUULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri,

EXCUSES : AUGEREAU Line donne pouvoir à Sabrina PETIT, BREHERET Emmanuel donne pouvoir à Emmanuel CAMUS, STROESSER Delphine donne pouvoir à David GAUDIN, WARY Grégory donne pouvoir à Rodolphe DRANO

ABSENTS : JONET Nathalie

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Louis GRIMAUULT

Le procès-verbal de la séance du lundi 15 mai est adopté.

1. Election des délégués pour les élections sénatoriales 2023

DCM 2023-32

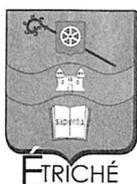
Monsieur le Maire rappelle l'importance de la désignation des délégués afin que les voix du Conseil Municipal puissent s'exprimer aux prochaines élections sénatoriales (24 septembre 2023).

La liste « Etriché Sénatoriales 2023 » est la seule à se présenter afin de pourvoir les 5 mandats de délégués et les 3 mandats de suppléants.

Après avoir accompli l'ensemble des formalités propres au vote, il est procédé au dépouillement des bulletins.

Le dépouillement des bulletins par les membres du bureau de vote établissent les résultats suivants :

- la Liste « Etriché Sénatoriales 2023 » recueille 14 voix
- Les conseillers désignés délégués et suppléants sont les suivants :



Nom	Prénom	Mandat
LAGLEYZE	David	Délégué
RIGAUD	Marie-Pierre	Déléguée
LAPEYRONIE	Yann	Délégué
DUPUY-CHANET	Marie-Laure	Déléguée
GESTRAUD	Samuel	Délégué
ROSEAU	Sylvie	Suppléante
SAULGRAIN	Henri	Suppléant
PETIT	Sabrina	Suppléante

Monsieur le Maire rappelle que si les délégués ne sont pas présents le 24 septembre prochain lors du vote, la commune aura une amende.

2. Représentants à la commission France Services

Monsieur le Maire rappelle au conseil que Line AUGEREAU qui est actuellement la représentante de la commune à la commission France Service de Durtal, est contrainte d'arrêter cette mission.

Monsieur le Maire demande au conseil qui souhaite la remplacer.

DELIBERE :

Résultat du vote : Report au prochain CM

Monsieur le Maire précise que cette commission est axée essentiellement sur le volet social à la communauté de communes.

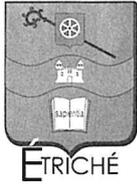
R DRANO demande en quoi consiste cette commission, Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit de réunion, comme celles faites à la commune, mais basées sur des actions sociales (logement, administratif, accompagnement des personnes). V AUDARD précise qu'il y a une réunion par trimestre soit à Durtal ou Seiches.

Monsieur le Maire informe que les personnes de la commune qui sont dans les commissions de l'intercommunalité, sont là pour faire entendre la voix de la commune et remonter l'information dès que la commune est nommée, afin que Monsieur le Maire ou Marie-Pierre RIGAUD puissent remonter l'information en conseil communautaire.

D GAUDIN dit que les choses sont déjà actées avant même qu'elles ne soient proposées.

3. OAP n°5 : Reconduction dans le PLUI

Monsieur le Maire rappelle au conseil, que lors du précédent mandat, il a été acté une OAP n°5, au niveau de chez Monsieur METIVIER, la voici, Samuel GESTRAUD décrit l'OAP :



Monsieur le Maire demande au conseil si nous reconduisons cette OAP dans le PLUI.

S GESTRAUD informe le conseil que Monsieur METIVIER est en cours de vente des parcelles à côté du garage et il explique l'OAP qui a été décidé lors du précédent mandat.

S GESTRAUD propose soit on renouvelle l'OAP dans le PLUI, et donc faire un logement sur deux parcelles de propriétaires différents, soit on diminue l'OAP en enlevant la partie de Monsieur DELAHAYE.

ML CHANET demande si Monsieur DELAHAYE serait vendeur de sa parcelle, nous ne savons pas.

D STROESSER (via D GAUDIN) propose de revoir le tracé, dé réserver la partie zone réservée, acheter la partie de Monsieur ROBIN pour l'inclure dans la vente avec le terrain de chez Monsieur METIVIER. D GAUDIN informe le conseil que M ROBIN n'entretient pas sa parcelle.

V AUDARD demande la dimension du terrain, S GESTRAUD lui répond environ 800 m² chez M METIVIER.

E CAMUS demande si sur la parcelle de M ROBIN, il y a une borne incendie, Monsieur le Maire lui répond que non.

Y LAPEYRONIE demande comment faire 2 logements sur des terrains qui sont à deux propriétaires différents, S GESTRAUD lui répond qu'il ne sait pas.

E CAMUS demande si on enlève M DELAHAYE de l'OAP comment fera-t-il pour vendre son terrain, s'il le souhaite un jour ?

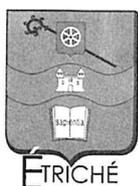
Y LAPEYRONIE demande si on fait le partage sans l'OAP, comment on va avoir accès à la parcelle derrière le bâtiment ?

JL GRIMAULT dit que si la commune n'achète pas le terrain vert, M ROBIN n'entretiendra pas plus cette parcelle.

Monsieur le Maire propose pour le point vert :

- la commune l'acquiert
- englobe avec la parcelle de M METIVIER
- on laisse comme actuellement

Monsieur le Maire propose de laisser le point vert en l'état.



DELIBERE :

Résultat du vote : POUR : 9 – CONTRE : 2 – ABSTENTION : 7

S GESTRAUD rappelle qu'au début ce point vert était là pour une ouverture sur la coulée verte de La Roulière.
Monsieur le Maire propose de maintenir le point vert, pointe réservée.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

Monsieur le Maire propose au conseil d'enlever la bande de terrain de chez Monsieur DELAHAYE de l'OAP.

DELIBERE :

Résultat du vote : POUR : 17 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 1

4. Déplacement de la liaison douce de chez Monsieur JOUET

Monsieur le Maire rappelle au conseil que lors du précédent conseil, nous avons évoqué la liaison douce de chez Monsieur JOUET, si nous la conservions pour la plantation de sa haie. Monsieur l'adjoint à l'urbanisme étant absent lors du dernier conseil, nous informe que ce n'était pas le sujet.

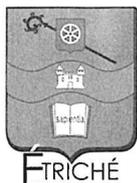
Le sujet était de décaler la liaison douce vers le Lotissement du Virier, sur les parcelles de Madame COURANT.



Monsieur le Maire propose au conseil de supprimer cette liaison douce dans le PLUI.

DELIBERE :

Résultat du vote : CONTRE : 2 – POUR : 15 – ABSTENTION : 1



S GESTRAUD explique l'emplacement réservé initial et propose de le décaler vers le lotissement du Virier.
Il est dit au conseil que maintenant que la RD est bien sécurisé avec les trottoirs, personne n'utilisera la liaison douce.
D STROESSER (via D GAUDIN) est contre le déplacement.

5. Frais de facturation pour le restaurant scolaire

DCM 2023-33

Monsieur le Maire rappelle au conseil, que la commune procède à des frais de facturations supplémentaires au niveau de l'APS, lorsque les enfants vont à la garderie alors qu'ils ne sont pas inscrits, ou ne vont pas à la garderie alors qu'ils sont inscrits.

La responsable du restaurant scolaire souhaiterait également mettre cela en place dans la facturation du restaurant scolaire, les enfants venant à la cantine qui ne sont pas inscrits, facturation du repas ainsi qu'une majoration de 2 €.

Monsieur le Maire propose au conseil d'accepter cette majoration.

D GAUDIN souhaiterait que les familles concernées soient vu en mairie pour en discuter.

S PETIT propose des mettre des avertissements aux familles, c'est une question de savoir vire d'inscrire les enfants.

Y LAPEYRONIE préconise deux avertissements plus une convocation en mairie.

V AUDARD informe qu'il y a quasiment 200 repas par jour, et nous ne pouvons pas accueillir des enfants non-inscrits.

Monsieur le Maire demande au conseil qui est favorable à la mise en place d'une majoration.

DELIBERE :

Résultat du vote : POUR : 16 – ABSTENTION : 2

Monsieur le Maire propose alors au conseil au bout de deux fois sans inscription, les familles seront convoquées en mairie et une majoration de 2€ sera appliquée à partir de la troisième fois.

DELIBERE :

Résultat du vote : POUR : 16 – ABSTENTION : 2

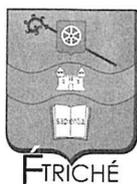
7. Référents RGPD et cyber sécurité

DCM 2023-34

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la gendarmerie a établi un diagnostic en termes de cyber sécurité et de RGPD sur la commune, il ressort plusieurs points qui ne sont pas mis à jour dans la commune.

Pour cela, il convient de désigner un référent cyber sécurité et un référent RGPD.

Il est proposé au conseil de désigner Mathilde POIRIER, référent RGPD et Céline LANGLAIS, référent cyber sécurité.



Monsieur le Maire propose au conseil d'accepter ces référents RGPD et cyber sécurité.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

S ROSEAU informe le conseil que la commune est plus dans les clous qu'on ne pense.

R DRANO demande quel est le rôle des référents, car c'est un poste à part entière et que c'est beaucoup de responsabilité. Monsieur le Maire lui répond qu'en cas de contrôle, ce sont vers ces personnes qu'on se tournera.

Monsieur le Maire propose de mettre en place un groupe de travail sur ce sujet avec S ROSEAU, R DRANO et C LANGLAIS.

8. Convention Anjou-Fibre

DCM 2023-35

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la société Anjou Fibre a déployé la fibre sur la commune.

Pour cela, il convient de signer entre les 2 parties une convention (jointe avec le dossier).

Monsieur le Maire propose au conseil de signer cette convention.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

9. RH : Création de poste Adjoint administratif territorial

DCM 2023-36

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'agent Céline LANGLAIS est en contrat à durée déterminée jusqu'au 31/08/2023. Il est prévu de la stagiairiser à compter du 1^{er} septembre 2023, il faut donc créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2023.

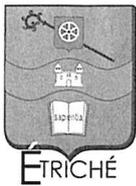
Monsieur le Maire propose au conseil d'accepter la création du poste d'adjoint administratif territorial à temps complet à partir du 1^{er} septembre 2023.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

10. Informations diverses

- Arrêté permanent : tarifs AP 2023-06 : modification de tarifs concernant les commerces ambulants – 50 € par jour d'occupation et tarif horaire de la salle de sports



- Panneaux signalétiques : suite du précédent conseil - choix du coloris

Style 1 : Bâtiments publics



Style 2 : Commerces



Les plaques seront facturées aux commerçants.

- Moulin d'Ivray : les habitants du Moulin d'Ivray souhaiteraient limiter la présence de tous les véhicules à 48 heures maximum

- Demande de G WARY : est-il possible de tailler la haie extérieure de la cour de l'école Alphonse DAUDET qui donne sur le Rue Charles de Gaulle ? H SAULGRAIN le dit aux agents techniques

- Demande de G WARY : peut-on contraindre les riverains à désherber devant chez eux ? NON

- Information : la salle des sports et le local du foot ont fait l'objet de dégradations

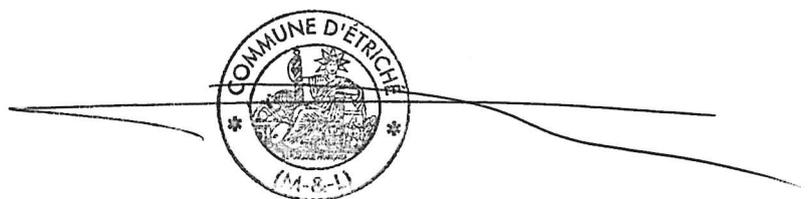
FIXE la prochaine séance du conseil municipal au lundi 3 juillet 2023 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Secrétaire de Séance
Jean-Louis GRIMAULT

Etriché, le 12 juin 2023

Le Maire
David LAGLEYZE



Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publié le



ID : 049-214901324-20230609-PV09062023-DE

